



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2025

Le cinq février deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/11/2024.

**Présents :** M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme FEAUCHÉ Catherine, M. ROUMEGOUS Jim, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme CHEMIN Isabelle, M. GAUTIER David, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, M. LOT Rémi Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. CHARLES Loïc,

**Absents avec pouvoir :** Mme HUMBERT Micheline a donné pouvoir à M. PARENT Michel, M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à M. FERREIRA François, M. MICHEAU Philippe a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis a donné pouvoir à M. CHARLES Loïc

**Absents excusés :** Mme BONNAUDET Martine, M. PAIN Cyril

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

**En exercice : 27          Présents : 20          Votants : 25**

### 2025-1-12 - Recrutement de trois agents saisonniers

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut créer des emplois en contrat à durée déterminée pour répondre aux besoins d'accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984).

Monsieur le Maire rappelle la forte fréquentation l'été et les manques rencontrés pour assurer les tournées de relèves des poubelles mises à disposition du public, notamment aux endroits les plus touristiques, en plus de la participation aux animations. Il pointe en particulier l'absence de personnel communal aux services techniques du samedi midi au dimanche soir et propose d'affecter en priorité ces agents les WE.

Dans cette optique, il soumet à l'assemblée la création de 2 emplois saisonniers à temps complet, d'une durée maximale de 4 mois et rémunérés sur l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique.

Par ailleurs, pour la première année, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'ASVP saisonnier, de 4 mois également, en renfort de l'agent en poste pour l'assister en particulier dans ses missions de contrôle et de surveillance de la voie publique : zone bleue de la place de République et des voies commerçantes, parking du port, circulation et stationnement lors du marché du samedi et sécurisation des festivités. A ce titre, l'agent recruté sera aussi

ponctuellement amené à intervenir auprès du service technique en renfort des équipes du CTM.

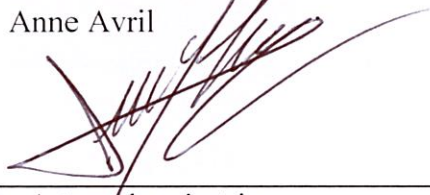
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la création de 3 postes saisonniers à temps complet selon cette proposition ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches destinées à assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 12 février 2025

*Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance  
Anne Avril



Le Maire,  
Michel PARENT



Acte rendu exécutoire  
Après télétransmission en S/Prefecture  
Le

Et publication pendant 2 mois à compter  
de ce jour aux lieux habituels d'affichage  
ou notification  
Le

**12 FEV. 2025**

Le Maire, Michel PARENT

